

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 39^e année – N° 36 – Mercredi 11 octobre 2017

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 19 septembre 2017

Par arrêté, le Gouvernement a créé un comité de pilotage pour le Théâtre du Jura.

En sont nommés membres:

- M. Martial Courtet, Ministre, Département de la formation, de la culture et des sports;
- M. David Eray, Ministre, Département de l'environnement;
- M^{me} Sandrine Crevoisier, Service juridique;
- M. Christian Froidevaux, Trésorerie générale;
- M. Mario Mariniello, Service des infrastructures;
- M^{me} Christine Salvadé, Office de la culture.

M. Jacques Gygax, Président du Conseil de fondation de la Fondation pour le Théâtre du Jura, est invité aux séances du comité de pilotage.

La présidence du comité de pilotage est confiée à M. le Ministre Martial Courtet.

La vice-présidence du comité de pilotage est confiée à M. le Ministre David Eray.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 19 septembre 2017

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du Conseil de fondation de la Fondation pour le Théâtre du Jura pour la fin de la période 2016 – 2020, en complément à l'article premier de l'arrêté du Gouvernement du 2 février 2016 et en remplacement de M. Michel Thentz, démissionnaire:

- M^{me} Jeannine de Haller Kellerhals;
- M. Jean-Baptiste Beuret.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 26 septembre 2017

Par arrêté, le Gouvernement a institué un groupe de travail temporaire chargé d'émettre des propositions pour réduire les effets de seuil dans les prestations sociales suite au dépôt de la motion N° 1068 de M. Jean-Paul Miserez (PCSI) intitulée « supprimer les effets de seuil dans les prestations sociales ».

Sont nommés membres du groupe de travail:

- M. Julien Cattin, chef du Service de l'action sociale;
- M. Christophe Aubry, chef de l'Office des assurances sociales;
- M^{me} Catherine Laville Vuilleumier, juriste au Service des contributions;
- M^{me} Fanny Franc, responsable de la section des bourses et prêts d'études au Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire.

Le groupe de travail peut inviter les motionnaires à participer avec voix consultative.

La présidence du groupe de travail est confiée à M. Julien Cattin.

Le secrétariat du groupe de travail est assuré par le Service de l'action sociale.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Service de l'économie rurale

Information

La présente publication permet de garantir que des concurrents potentiels soient informés à temps de l'aide publique envisagée sous la forme d'un prêt d'investissement pour la coopérative ci-dessous. Les entreprises concernées visées à l'art. 13 OAS peuvent recourir auprès du Service de l'économie rurale, Courtemelon, Case postale 131, 2852 Courtételle dans les 30 jours.

Coopérative CUMA Boncourt, c/o Eric Stegmann,
Montgeneaux 5, 2926 Boncourt
Achat d'une épandeuse à fumier et d'un chisel.

Courtemelon, le 4 octobre 2017

Le chef du Service de l'économie rurale:
Jean-Paul Lachat

Publications des autorités communales et bourgeoises

Boécourt

Assemblée communale extraordinaire, lundi 6 novembre 2017, à 20h, à la halle des fêtes

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs;
2. Accepter les procès-verbaux des assemblées des 24 avril 2017 et 26 juin 2017;
3. Décider l'achat de la parcelle N° 760, d'une surface de 218 m² du ban de Boécourt à Montavon, propriété de M. Patrick Wagner;
4. Prendre connaissance et accepter le plan spécial du secteur HAb «le Clos» ainsi que les prescriptions s'y rapportant;
5. Information sur l'extension de la décharge de la Courtequeue (SEOD) et de la proposition des indemnités versées par le Syndicat du SEOD.

Le plan spécial «le Clos» et les prescriptions figurant sous le point 4 ont été déposés publiquement au bureau communal jusqu'au 28 juin 2017 où ils ont pu être consultés, selon circulaire du 17.05.2017 et parution dans le JO N° 19 du 24.05.2017.

Boécourt, le 11 octobre 2017

Le Conseil communal

Les Breuleux

ANNULLATION de l'assemblée des ayants droit à la jouissance des pâturages

(propriétaires de terres agricoles cultivables sises sur le territoire des Breuleux)

L'assemblée des ayants droit à la jouissance des pâturages prévue le jeudi 12 octobre 2017, à 20h, à la salle de conférence N° 1 (rez-de-chaussée du bâtiment administratif, rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux) est **annulée**.

Une nouvelle convocation parviendra ultérieurement aux ayants droit dès qu'une nouvelle date sera fixée.

Les Breuleux, le 9 octobre 2017

La commission des pâturages

Bure

Dépôt public de la mensuration officielle – Lot 4

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance fédérale sur la mensuration officielle (OMO) du 18 novembre 1992, la commune de Bure dépose publiquement du 12 octobre 2017 au 10 novembre 2017 inclusivement, en vue de leur approbation par le géomètre cantonal:

- Les plans cadastraux N° 1 à 17;
- L'état descriptif des biens-fonds.

Les documents cadastraux peuvent être consultés dans les locaux de l'administration communale à Bure pendant les heures d'ouverture du bureau. Les oppositions éventuelles, faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser par courrier jusqu'au 10 novembre 2017 à l'Administration communale, Route de Porrentruy 4, 2915 Bure.

Bure, le 9 octobre 2017

Le Conseil communal

Bure

Nivellement de la tombe N° 34

Conformément aux articles N°s 17 et 18 du règlement concernant les inhumations et le cimetière de la commune mixte de Bure, le Conseil communal fera procéder au nivellement de la tombe suivante:

N° 34 – Taillard Henri, décédé en 1930, et Taillard-Neyer Léonie, décédée en 1952.

Le Conseil communal invite les intéressés à procéder à l'enlèvement **dans un délai de trois mois**. Après ce délai, si aucune suite n'est donnée à cette invitation, la Commune disposera du monument et procédera au nivellement de la tombe aux frais de la famille.

Le règlement mentionné ci-dessus est en consultation sur le site internet communal ou au secrétariat communal.

Bure, le 9 octobre 2017

Le Conseil communal

Châtillon

Assemblée communale extraordinaire, mardi 31 octobre 2017, à 20h, salle communale, Rte de Courrendlin 3, entrée nord

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée;
2. Adoption du nouveau règlement d'organisation et d'administration du SEDE, Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Delémont et environs;
3. Adoption du nouveau règlement d'organisation et d'administration du SEOD, Syndicat des communes pour l'élimination des ordures et autres déchets de la région de Delémont;
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 2 700 000.– pour rénover le bâtiment scolaire, sous réserve des subventions, à financer par voie d'emprunt. Donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt.
5. Divers.

Les règlements du SEDE et du SEOD mentionnés aux points 2 et 3, sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal et avant l'assemblée.

Conseil communal

Courchavon

Avis de mise à l'enquête – Aménagement local

Conformément à l'article 71, alinéa 1, de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) du 25 juin 1987, la commune de Courchavon dépose publiquement durant 30 jours, soit du **12 octobre au 13 novembre 2017 inclusivement**, en vue de leur adoption par l'Assemblée communale, les documents suivants:

- le Plan de zones;
- le Plan des dangers naturels;
- le Règlement communal sur les constructions et ses annexes.

Durant le délai de dépôt public, le dossier complet peut être consulté au secrétariat communal de Courchavon,

route Cantonale 16, où les oppositions éventuelles, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée **jusqu'au 13 novembre 2017 inclusivement**. Elles porteront la mention « Aménagement local ».

Le Conseil communal

Courtedoux

Assemblée communale extraordinaire, jeudi 2 novembre 2017, à 20h, à la halle de gymnastique

L'ordre du jour est le suivant:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 29 juin 2017.
2. Prendre connaissance et accepter une dépense de Fr. 17500.– pour les prestations d'architecte concernant les phases d'étude préliminaire et d'avant-projet pour le réaménagement de la grange, sise rue du Collège 31 A, propriété de la commune de Courtedoux, financée par les liquidités courantes.
3. Discuter et approuver les modifications à apporter au règlement d'organisation du SIDP (Syndicat intercommunal du district de Porrentruy).
4. Discuter et approuver le nouveau règlement communal sur les terrains agricoles.
5. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet www.courtedoux.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit, au secrétariat communal, au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les règlements faisant objets des points 3 et 4 seront déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, au secrétariat communal, où ils pourront être consultés. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées par écrit, durant le dépôt public, au secrétariat communal.

Courtedoux, le 9 octobre 2017

Le Conseil communal

Delémont

Plan de signalisation des routes forestières

Conformément à l'art. 8 du décret sur les forêts du 20 mai 1998, la Commune de Delémont dépose publiquement durant 30 jours, soit du 11 octobre 2017 au 10 novembre 2017 inclusivement auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont, le plan de signalisation des routes forestières N° UE-ROU-SIG-010.DWG.

Les oppositions, écrites et dûment motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont. Elles porteront la mention « Routes forestières ».

Delémont, le 9 octobre 2017

Conseil communal de Delémont

journalofficiel@pressor.ch

Develier

Assemblée communale extraordinaire, lundi 23 octobre 2017, à 19h30, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, Rue de l'Eglise 8

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 19 juin 2017 publié sur le site de la Commune;
2. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 350 000.– pour la rénovation du réservoir Le Pécal, à couvrir par voie d'emprunt;
3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 120 000.– pour l'assainissement du carrefour Aigre-Vie – Chemin des Ecureuils, à couvrir par voie d'emprunt;
4. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 80 000.– pour la réalisation d'un trottoir à la Route de Delémont, à couvrir par voie d'emprunt;
5. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 85 000.– pour le déploiement du haut-débit à Develier-Dessus, sous déduction de la participation de Swisscom de Fr. 13 600.–, à couvrir par voie d'emprunt;
6. Statuer sur une demande du droit de cité communal présentée par Madame Fatime Kqiku et sa fille Bléona Kqiku, ressortissantes du Kosovo, domiciliées à Develier;
7. Information sur le projet d'interconnexion en eau de secours avec le réseau d'eau de Delémont;
8. Divers.

Develier, le 5 octobre 2017

Conseil communal

Fontenais

Assemblée communale extraordinaire, lundi 30 octobre 2017, à 20h15

Salle culturelle du bâtiment des services communaux de Fontenais

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 19 juin 2017.
2. Discuter et approuver les modifications à apporter au Règlement d'organisation du SIDP (Syndicat intercommunal du district de Porrentruy).
3. Prendre connaissance et approuver le Règlement concernant l'entretien et la gestion du réseau des chemins de la commune mixte de Fontenais.
4. Discuter et approuver le principe de l'installation de conteneurs enterrés sur le territoire communal.
5. Informations communales
6. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1, peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet www.fontenais.ch. Les demandes de compléments ou de modifications pourront être adressées par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les règlements mentionnés sous chiffre 2 et 3 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal et sur le site Internet www.fontenais.ch où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

Conseil communal

Fontenais, octobre 2017

Haute-Sorne

Séance du Conseil général, mardi 24 octobre 2017, à 19h30, à la halle polyvalente de Glovelier

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal du 20 juin 2017.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Informations au sujet des projets de règlements suivants:
 - Règlement relatif à l’approvisionnement en eau potable (RAEP).
 - Règlement relatif à l’évacuation et au traitement des eaux (RETE).

Haute-Sorne, le 2 octobre 2017

Au nom du bureau du Conseil général:
Nicole Lachat, Présidente

Porrentruy

Approbation de plans et de prescriptions

Le Section de l’aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 3 octobre 2017, N° 6800.5.237, le plan suivant:

- **Plan spécial d’équipement de détail «La Colombière Ouest» et modification de peu d’importance du plan de zones «Parcelles 1119 et 2631»**

Les documents susmentionnés ainsi que l’arrêté peuvent être consultés au Service UEI, rue du 23-Juin 8.

Porrentruy, le 9 octobre 2017

Le Conseil municipal

Avis de construction

Les Bois

Requérants: Laurence Babey & Christian Piquerez, Les Prailats 14, 2336 Les Bois. Auteur du projet: Laurence Babey & Christian Piquerez, Les Prailats 14, 2336 Les Bois.

Projet: construction d’une serre de jardin avec toiture à 2 pans sur la parcelle N° 529 (surface 2705 m²), sise au lieu-dit Les Prailats. Zone d’affectation: agricole ZB.

Dimensions principales: longueur 6 m 07, largeur 6 m 07, hauteur 2 m 10, hauteur totale 3 m 07.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature aluminium. Façades: verre isolant transparent. Couverture: polycarbonate, teinte vert foncé sapin.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu’au 10 novembre 2017 au secrétariat communal de Les Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu’à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l’article 33 de la loi sur les constructions et l’aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 9 octobre 2017

Le Conseil communal

Courtételle

Requérant: Yves Bandi, Rue de la Tuilerie 8, 2852 Courtételle. Auteur du projet: a architecture, Moulin des Lavoirs 17B, 2882 Saint-Ursanne.

Projet: démolition de la partie Est du bâtiment N° 8 et construction d’une cave à vins au sous-sol et d’une salle à manger + cuisine au rez-de-chaussée, sur la parcelle N° 1599 (surface 1881 m²), sise Rue de la Tuilerie. Zone d’affectation: habitation HA.

Dimensions principales: longueur 7 m 85, largeur 6 m 20, hauteur 4 m 70. Dimensions couvert entrée Sud: longueur 15 m 15, largeur 3 m 35, hauteur 4 m 30. Dimensions couvert Est: longueur 5 m 55, largeur 2 m 10, hauteur 5 m 10.

Genre de construction: murs extérieurs: béton / brique TC, isolation périphérique. Façades: crépi, teinte brun clair - terre. Couverture: toiture plate, isolée, étanchée, finition gravier, teinte gris.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu’au 10 novembre 2017 au secrétariat communal de Courtételle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu’à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l’article 33 de la loi sur les constructions et l’aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtételle, le 5 octobre 2017

Le Conseil communal

Delémont

Requérants: Monsieur et Madame Gashi Arsim & Saranda, Rue Neuve 33, 2800 Delémont. Auteur du projet: Monsieur et Madame Gashi Arsim & Saranda, Rue Neuve 33, 2800 Delémont.

Projet: rehaussement du 1^{er} étage existant du bâtiment N° 54, construction d’un garage et d’un couvert, sur la parcelle N° 1891 (surface 614 m²), sise Rue des Primevères 54. Zone de construction: HBa. Remarque: le projet est publié en conformité au plan de zones et au règlement communal sur les constructions du plan d’aménagement local «Delémont cap sur 2030» accepté en votation populaire le 21 mai 2017.

Description: maison familiale.

Dimensions principales: longueur existante, largeur existante, hauteur 5 m 55.

Genre de construction: murs extérieurs: murs existants, isolation périphérique. Façades: crépissage, couleur: blanc cassé. Couverture: étanchéité. Chauffage: PAC.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu’au vendredi 10 novembre 2017 inclusivement, au Secrétariat de l’urbanisme, de l’environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu’à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l’article 33 de la loi sur les constructions et l’aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 9 octobre 2017

Service de l’urbanisme, de l’environnement et des travaux publics

Haute-Sorne / Glovelier

Requérants: Monsieur et Madame Georgy Florian et Amandine, Rue des Places 6, 2855 Glovelier. Auteur du projet: La Courtine SA, Route de Bollement 3, 2873 Saulcy.

Projet: construction d'une maison familiale avec réduit, couvert à voiture et pompe à chaleur air/eau, sur la parcelle N° 2402 (surface 744 m²), sise Rue de la Pran. Zone de construction: zone Centre CAb. Plan spécial: parcelles N° 49 et 52.

Dimensions principales: longueur 10 m 98, largeur 9 m 28, hauteur 6 m 26, hauteur totale 8 m 10.

Genre de construction: murs extérieurs: briques terre cuite - isolation périphérique. Façades: crépi, couleur: blanc cassé. Couverture: tuiles terre cuite, couleur: gris anthracite. Chauffage: pompe à chaleur air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 13 novembre 2017 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 9 octobre 2017

Le Conseil communal

Haute-Sorne / Soulce

Requérant: Monsieur Créatin Alain, Impasse du Tilleul 8, 2824 Vicques. Auteur du projet: Monsieur Créatin Alain, Impasse du Tilleul 8, 2824 Vicques.

Projet: construction d'une remise à bois, machines de jardin, sur la parcelle N° 697 (surface 3586 m²), sise Pesses Dessous. Zone de construction: zone agricole ZA.

Dimensions principales: longueur 4 m, largeur 3 m 20, hauteur 2 m 50, hauteur totale 2 m 70.

Genre de construction: murs extérieurs: bois naturel brun. Façades: bois naturel, couleur: brun. Couverture: eternit ondulé, couleur: gris.

Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 13 novembre 2017 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 9 octobre 2017

Le Conseil communal

Lajoux

Requérant: Marius Gagnebin, Case postale 7, 2718 Lajoux. Auteur du projet: Espace Plans Sàrl, Vers l'Eglise 31, 2333 La Ferrière.

Projet: construction d'une maison familiale avec sous-sol partiel, poêle, garage double, terrasse couverte, 4 velux, 1 lucarne et panneaux solaires sur pan Ouest (8 m²), sur la parcelle N° 403 (surface 896 m²), sise Le Pré de lai Dolaise. Zone d'affectation: habitation HAC.

Dimensions principales: longueur 18 m, largeur 11 m 60, hauteur 3 m 60, hauteur totale 7 m 42. Dimensions sous-sol: longueur 17 m 14, largeur 6 m 75, hauteur 3 m 20.

Genre de construction: murs extérieurs: briques TC, isolation, briques TC. Façades: crépi, teinte blanche. Couverture: tuiles, teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 novembre 2017 au secrétariat communal de Lajoux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lajoux, le 9 octobre 2017

Le Conseil communal

Montfaucon

Requérant: Dorian Dubied, Chemin de la Deute 11, 2362 Montfaucon. Auteur du projet: Dorian Dubied, Chemin de la Deute 11, 2362 Montfaucon.

Projet: aménagement de 2 logements supplémentaires dans le bâtiment N° 11: transformation int., isolation toiture entre chevrons, ouverture d'un chien assis (pan Est), d'une fenêtre (façade Est) et transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre (façade Nord). Réfection façade Nord (crépi à la chaux). Sur la parcelle N° 205 (surface 2018 m²), sise Chemin de la Deute. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie existante. Façades: crépi existant/Façade Nord: crépi à la chaux, teinte blanc crème/Chien assis: faces latérales en mélèze de Sibérie, teinte naturelle. Couverture: tuiles existantes, teinte rouge/Chien assis: tuiles, teinte rouge idem existant.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 novembre 2017 au secrétariat communal de Montfaucon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Montfaucon, le 4 octobre 2017

Le Conseil communal

Porrentruy

Requérante: Municipalité de Porrentruy – Service UEI, rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Burri et Partenaires Sàrl, Faubourg de France 14, 2900 Porrentruy.

Projet: transformation et rénovation du bâtiment N° 20 à la rue du Banné à Porrentruy, concernant la buvette

au rez supérieur, des locaux du FCP et des sanitaires au Stade de Tirage, sur la parcelle N° 886 (surface 12730 m²), sise Rue du Banné 20. Zone d'affectation: zone de sports et loisirs A (Zone SA).

Dimensions principales: longueur 18 m 21, largeur 5 m 30, hauteur 5 m 17, hauteur totale 5 m 33.

Genre de construction: murs extérieurs: existants, maçonnerie. Façades: revêtement: crépi existant, à préciser. Couverture: matériaux: inchangé.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 14 novembre 2017 au Service de l'Urbanisme Equipement et Intendance à Porrentruy où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 9 octobre 2017

Le Service UEI

Porrentruy

Requérante: Société Bellevue SA, Impasse du Nouveau Marché 1, 1723 Marly. Auteur du projet: Atelier d'architecture Le Triangle Hugo Beuchat, Fbg St-Germain 5A, 2900 Porrentruy.

Projet: construction d'un bâtiment de trente-deux logements dont deux attiques, sur les parcelles N°s 2545 (surface 1730 m²) et 458 (surface 1621 m²), sise rue Sous-Bellevue. Zone de construction: HCc: zone d'habitation C.

Description: construction d'un bâtiment de trente-deux logements dont deux attiques. Construction d'un couvert pour vingt-six places de stationnement aménagement de onze places de stationnement en extérieur. Création d'un espace jeux et de détente.

Dimensions principales: longueur 35 m, largeur 14 m 20, hauteur 22 m, hauteur totale 24 m 96. Dimensions couvert à voitures: longueur 43 m 96, largeur 14 m 20, hauteur à la corniche 3 m 65.

Genre de construction: murs extérieurs: béton/briques. Façades: revêtement: crépi sur isolation périphérique, teinte: beige clair. Toit: forme: plat, pente: plate. Couverture: béton, teinte: gris.

Chauffage à distance (Thermoréseau).

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 5 octobre 2017 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au mardi 14 novembre 2017 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 9 octobre 2017

Le Service UEI

Porrentruy

Requérante: Société Bellevue SA, Impasse du Nouveau Marché 1, 1723 Marly. Auteur du projet: Atelier d'architecture Le Triangle, Hugo Beuchat, Fbg St-Germain 5A, 2900 Porrentruy.

Projet: construction d'un bâtiment de neuf logements dont un attique sur la parcelle N° 2546 (surface 1428 m²), sise rue Sous-Bellevue. Zone de construction: HCc zone d'habitation C.

Description: construction d'un bâtiment de neuf logements dont un attique. Aménagement de huit places de stationnement sous le bâtiment, de huit places en extérieur et création d'un espace jeux et de détente.

Dimensions principales: longueur 22 m 70, largeur 13 m 25, hauteur 16 m 44, hauteur totale 19 m 45.

Genre de construction: murs extérieurs: béton/briques. Façades: revêtement: crépi sur isolation périphérique. Teinte: beige clair. Toit: forme plat, pente plate. Couverture béton. Teinte: gris.

Chauffage à distance (Thermoréseau).

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 5 octobre 2017 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au mardi 14 novembre 2017 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 9 octobre 2017

Le Service UEI

Porrentruy

Requérante: Société H Immobilier Sàrl, Rue des Merisiers 16, 2800 Delémont. Auteur du projet: Société H Immobilier Sàrl, Rue des Merisiers 16, 2800 Delémont.

Projet: construction d'un immeuble regroupant deux cabinets médicaux et trois appartements, sur la parcelle N° 2081 (surface 1562 m²), sis Chemin des Bains. Zone de construction: MBb: zone mixte B.

Description: construction d'un immeuble regroupant deux cabinets médicaux et trois appartements. Aménagement de six boxes de stationnement pour véhicules au rez de chaussé et de huit places à l'extérieur. Pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'attique.

Dimensions principales: longueur 25 m, largeur 12 m 05, hauteur 8 m 44, hauteur totale 11 m 33.

Genre de construction: murs extérieurs: briques terre cuite épaisseur 15 cm + isolation périphérique épaisseur 20 cm. Façades: revêtement: crépis, teinte: blanc cassé + anthracite. Toit: forme: plat. Couverture: galeat. Chauffage: pompe à chaleur/capteurs solaires pour eau chaude.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 7 décembre 2016 et complétée en date du 2 octobre 2017 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au mardi 14 novembre 2017 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 9 octobre 2017

Le Service UEI

Porrentruy

Requérante: Société Sarl ONEIDA, Case postale 1467, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Société Oneida Architecture Sàrl, Route de Besançon 36, 2906 Chevenez.

Projet: transformation, changement partiel d'affectation et agrandissement du bâtiment N° 7, au Chemin de l'Ermitage, parcelle N° 506, en zone MBb, sur la parcelle N° 506 (surface 1456 m²), sise Chemin de l'Ermitage 7. Zone de construction: MBb: zone mixte B.

Description: aménagement d'un logement, de quatre places de stationnement ainsi que d'un auvent d'entrée dans le bâtiment existant. Construction d'une annexe au bâtiment existant composée de deux nouveaux logements.

Dimensions construction diverses: bâtiment existant: longueur 33 m 35, largeur 13 m 56, hauteur à la corniche 5 m 64, hauteur au faîte 9 m 79. Dimensions annexe: longueur 16 m 67, largeur 12 m, hauteur à la corniche 7 m 08, hauteur au faîte 7 m 08. Dimensions auvent d'entrée: longueur 12 m, largeur 3 m 39, hauteur à la corniche 3 m 20, hauteur au faîte 3 m 20.

Genre de construction: murs extérieurs: pierres existantes crépies et béton neuf enduit. Façades: revêtement: enduit peint. Teinte: beige clair + gris foncé. Toit: pente 32°. Couverture: tuiles terre cuite. Teinte: rouge fammé.

Chauffage collectif relié au Thermoréseau.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 10 août 2017 et complétée en date du 9 octobre 2017 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au mardi 14 novembre 2017 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 9 octobre 2017

Le Service UEI

Val Terbi / Vermes

Requérants: Sibylle & Stefan Huber-Jeker, Schützenhofweg 4, 2814 Roggenburg. Auteur du projet: Sibylle & Stefan Huber-Jeker, Schützenhofweg 4, 2814 Roggenburg.

Projet: transformation du bâtiment N° 77: transformations et isolation int., aménagement des combles, remplacement chauffage et fenêtres, ouverture d'une lucarne, d'un velux (pan Sud), de portes-fenêtres (Sud) et fenêtres (Ouest), pose d'un canal de cheminée ext., construction d'une mini-STEP, aménagement bûcher, sur la parcelle N° 924 (surface 530 m²), sise au lieu-dit Le Creux. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie existante. Façades: crépi existant, teinte blanche. Couverture: tuiles existantes, teinte rouge.

Dérogations requises: Art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 novembre 2017 au secrétariat communal de Val Terbi, Ch. de la Pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 9 octobre 2017

Le Conseil communal

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite d'une réorganisation interne, l'Office de l'environnement met au concours un poste de

Collaborateur-trice scientifique du Domaine Eaux et Environnement à 80-100%

Mission: Rattaché-e à l'un des trois Domaines de l'Office de l'environnement

(ENV), le-la titulaire évoluera dans un environnement dynamique et varié et bénéficiera des avantages d'une petite structure pour mettre en valeur ses compétences et son indépendance de travail. Il-elle sera chargé-e de diverses thématiques liées aux activités humaines, en particulier dans les domaines des produits chimiques et de la protection de l'air. En lien avec les produits chimiques, il-elle veillera à l'application pluridisciplinaire des législations fédérales et conduira les actions dévolues à l'Etat (contrôle des substances, plan d'action visant à réduire les pesticides, mesures en cas d'accident, etc.). Dans le domaine de l'air, il-elle veillera à l'application de législations fédérales et conduira les planifications et actions au niveau cantonal (planifications et contrôle des émissions, modernisation des mesures, évaluations scientifiques). Enfin, il traitera les aspects environnementaux des dossiers de planification territorial, en collaboration avec les autres services de l'Etat concernés.

Profil: Formation universitaire (Master) en sciences de l'environnement, ou formation et expérience jugées équivalentes. Spécialisation en chimie de l'environnement et/ou protection de l'air. Bonnes connaissances en SIG. Expérience d'au moins 2 ans dans les domaines d'activités principaux. Capacités d'analyse et de synthèse, aptitude à définir les priorités. Bon communicateur. Capacité d'adaptation, à travailler de manière autonome et à assumer une fonction fréquemment exposée. De bonnes connaissances de l'allemand représentent un atout. Maîtrise des outils informatiques modernes.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur-trice scientifique IIa/Classe 18.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Saint-Ursanne.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Christophe Badertscher, responsable du Domaine Eaux et Environnement à l'Office de l'environnement, tél. 032 420 48 48.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Collaborateur-trice scientifique Chimie et Air », jusqu'au 27 octobre 2017.

www.jura.ch/emplois



Suite à l'engagement du titulaire à une autre fonction, l'Office de l'environnement met au concours le poste de

Collaborateur-trice scientifique du Domaine Eaux et Environnement à 80-100 %

Mission: Rattaché-e à l'un des trois domaines de l'Office de l'environnement (ENV), le-la titulaire évoluera dans un environnement dynamique et varié et bénéficiera des avantages d'une petite structure pour mettre en valeur ses compétences et son indépendance de travail. Il-elle sera chargé de l'assainissement des sites pollués et de la protection des eaux souterraines. Dans le domaine des sites pollués, il-elle supervisera les sites répertoriés (aires d'exploitation, décharges et installations de tir) et en dirigera les assainissements requis. Il-elle gèrera toute planification et intervention sur ces sites et sera en charge du suivi financier (dépenses cantonales et subventions fédérales). Dans le domaine des eaux souterraines, il-elle assurera le suivi des dossiers d'élaboration de zones et secteurs de protection des eaux, la surveillance de la qualité des ressources et la gestion des concessions d'exploitation.

Profil: Formation universitaire (Master) en sciences de l'environnement, géologie ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience d'au moins 2 ans dans le domaine de la protection de l'environnement et plus spécifiquement des eaux souterraines et des sites pollués. Spécialisation dans le domaine des sites pollués et/ou en hydrogéologie. Bonnes connaissances du droit environnemental et intérêt pour les aspects administratifs. Capacités d'analyse et de synthèse, aptitude à définir les priorités et bon communicateur. Capacité à travailler de manière autonome et à assumer une fonction fréquemment exposée. Capacité d'organisation, de planification, de gestion de projet ainsi que de situations de conflits sont demandées. De bonnes connaissances de l'allemand représentent un atout. Maîtrise des outils informatiques modernes (bureautique et géomatique).

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice scientifique IIa/Classe 18.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Saint-Ursanne.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Christophe Badertscher, responsable du Domaine Eaux et Environnement de l'Office de l'environnement, tél. 032 420 48 48.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Collaborateur-trice scientifique Sites pollués et eaux souterraines », jusqu'au 27 octobre 2017.

www.jura.ch/emplois

Le Service de l'enseignement met au concours, pour l'école primaire de Fontenais, un poste d'

enseignant-e primaire (contrat de durée déterminée de 6 mois)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité:

– 1 poste comprenant 11 leçons hebdomadaire (degrés 3-5-7P)

Profil:

– Bachelor HEP

Fonction de référence et classe de traitement

– Enseignant-e primaire/Classe 13

Entrée en fonction: 1^{er} février 2018

Lieu de travail: Ecole primaire de Fontenais

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Fontenais, M^{me} Ségolène Eberlin (032 466 19 02) et/ou auprès de la présidente de la Commission d'école, M^{me} Sophie Huber-Terrier (079 366 71 56).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées soit par écrit avec la mention « Postulation », à M^{me} Sophie Huber-Terrier, présidente de la Commission d'école, Rue Fernand-Gigon 315, 2902 Fontenais, soit par courrier électronique à l'adresse: sophie.huber@bluewin.ch, jusqu'au 3 novembre 2017.

Divers

Syndicat d'agglomération de Delémont

Approbation du plan directeur régional de l'agglomération de Delémont

Le Département de l'environnement de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 27 septembre 2017, le plan directeur régional.

Le document peut être consulté dans chaque secrétariat des communes membres du Syndicat.

Delémont, le 2 octobre 2017

Syndicat d'agglomération de Delémont

Vous pouvez envoyer vos publications par courriel à l'adresse:

journalofficiel@pressor.ch

jusqu'au lundi 12 heures

Syndicat des communes des Franches-Montagnes

**Invitation à une séance d'information
à la population, sur le projet de zone AIC
des Franches-Montagnes**

**Le jeudi 26 octobre 2017, à 19 h, au Centre de Loisirs
des Franches-Montagnes, à Saignelégier**

Présentation du Plan directeur localisé (PDL) de la
zone d'Activités d'intérêt cantonal Zone AIC dans les
Franches-Montagnes.

1. Accueil.
3. Procédure du Plan directeur localisé (PDL) pour les
zones AIC.
4. Présentation et état et avancement du projet.
5. Suite des démarches et procédure à venir.
6. Divers.

*Cordiale bienvenue à toutes les personnes intéressées
par ce projet.*
